157

Lyon 22 Juin 1778

de Royer

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Je vous prie, Monsieur, de présenter de ma part à votre Académie et la lettre que j'ai l'honneur de lui adresser, et un exemplaire de mon Memoire sur la conservation des Enfans. Je fais tant de cas de cette compagnie que je solliciterois avec empressement son association, si elle pouvoit aller à un Magistrat, qui n'a d'autre titre, que le plus grand desir de faire le bien, et qui ne tient à la chirurgie que par le zele avec lequel il la soutient dans toutes les circonstances où sa place lui donne des rapports avec elle.

Je vois avec douleur que les Esperances, que j'avois fondées sur l'etablissement du college de chirurgie de Lyon, s'évanouissent par les deffauts de sa constitution, de sa composition, et la discorde, qui l'ébranle jusques dans ses fondemens, et qui l'anéantira bientot, si M. de la Martinière n'y prend garde. Il est incroyable que des membres du college

ARC 60 d 1 n° 157

M. Louis

devroient sa destruction, puisqu'il anime à Lyon des Eleves qui pour subsister exercent avant le tems la chirurgie.

Permettez moi aussi, Monsieur, de vous adresser en particulier un exemplaire de mon mémoire. Vous y avez droit. Quelque grand que soit le nombre de nos associés, j'ai après avoir distingués par vos talens et vos vertus. Vous avez reuni toutes les qualités et tous les titres qui donnent droit a l'estime et a la consideration. Non content de conserver les hommes, vous avez eleve vos confreres, les tribunaux et la posterité.

Mon memoire renfermoit originairement des reflexions sur les maisons de santé subsistantes a Paris. Apres les avoir lus dans l'assemblée particuliere de l'academie, je les ai supprimées dans la forme publique et dans l'impression. on les auroit encore regardées comme une critique amère, de la maniere dont ont traité les maladies veneriennes dans les hopitaux, particulierement a l'hotel Dieu de Lyon.

En effet 1°. l'on n'y traite les Véroles que deux fois par an et ceux qui sont malades dans les tems intermediaires perissent faute de secours.

2°. Il n'y a place que pour 72 personnes pour traitement, et si l'on crois les apperçus donnés le nombre des verolés est effrayant.

3°. L'hôtel dieu exige de 36 a 48#. Il faut le plus grand credit pour être traité gratuitement. j'ai entendu a 2 heures apres minuit une marchande, a qui sa camarade reprochoit d'avoir ignoré son malheureux, répondre : que veux tu ? Il faut bien gagner pour payer l'hôtel Dieu.

4°. Le traitement de l'hôtel Dieu est banal. Le Vieillard et l'Enfant, la jeune fille et le Grenadier sont traités avec la même dose, le même procédé sans aucune difference.

5°. Les 40 jours expirés on renvoit le malade, quel que soit son état.

6°. Des personnes de l'art employées autrefois a ce traitement m'ont avoüé que l'on ne guerissoit pas la moitié !

Calculons sur la quantité de pauvres verolés, combien on en reçoit, et sur la quantité reçue combien on en guerit, et voyons ce qui reste.

Dans les conferences particulieres que j'ai eües ici avec l'empereur, j'ai discuté ce point tres [illegible], et tout ce qui tient a l'administration des hopitaux. Il me semble d'apres ce qu'il m'avoit, qu'on est mieux en Autriche. Donc nous loin du trône, nous sommes bien mal.

Ces reflexions faites pour vous seul, Messieurs, sont dignes d'être prises en consideration par votre academie.

Je finis, Monsieur, en vous offrant mon empressement
tout ce qui peut dépendre de moi dans cette ville. La
confraternité académique que vous me faites grand
plaisir de me rappeler me donne quelque droit à
votre estime et à votre confiance, et je vous demande
l'une et l'autre.

J'ai l'honneur d'être avec un inviolable attachement

Monsieur

Votre très humble et très
obéissant serviteur

DeRoyer

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE